Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_42-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
7 avril 2026

N° de la délibération
2026-42

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (28) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) de la région Huelgoat- Carhaix - Désignation des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants de la commune

Rapporteur : Hervé PHILIPPE

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le SIECE de la région de Huelgoat-Carhaix est composé de 21 communes : Berrien, Bolazec, Botmeur, Brennilis, Carhaix, Cléden-Poher, Collorec, Kergloff, La Feuillée, Huelgoat, Landeleau, Lannedern, Loqueffret, Motreff, Plounevezel, Plonevez du Faou, Poullaouen, Plouyé, Scrignac, Saint-Hernin et Spézet.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_42-DE

Compétences :
(Extrait des statuts du syndicat)

Article 7 - OBJET DU SYNDICAT

En application des dispositions de l'article L. 5212-16 du Code général des collectivités territoriales, le syndicat est constitué sous la forme d'un syndicat dit « à la carte ». Ainsi, certains membres peuvent n'adhérer que pour une partie seulement de la compétence exercée par le syndicat.

Le tableau annexé aux présents statuts précise les limites de compétences du syndicat pour chaque membre. Ce tableau fait partie intégrante des statuts

1 - Éclairage public

Le Syndicat assure en tant que maître d'ouvrage la totalité des travaux de construction, de renouvellement et de maintenance des réseaux d'éclairage public, pour toutes les communes qui ont transféré cette partie de la compétence et sous convention pour les EPCI qui en feront la demande. Il assurera sa propre maîtrise d'œuvre.

2 - Communications électroniques

Le Syndicat sera prestataire de service pour l'établissement d'Infrastructures passives et des réseaux de communications électroniques (assistance à maître d'ouvrage) pour toutes les communes membres du Syndicat.
Le Syndicat peut réaliser par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte d'un établissement public de coopération Intercommunale des travaux de même nature que ceux définis précédemment.

Il exerce tous les droits et pouvoirs dévolus aux communes par les lois et règlements relatifs à l'éclairage public et aux réseaux de communication.
Par convention, le SIECE peut assurer l'assistance à maître d'ouvrage (au profit du SDEF) concernant le réseau BT. Une convention sera établie avec celui-ci.

3-Voirie et réseaux divers (Eau-assainissement-eau pluviales)

Le Syndicat réalisera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui ont transféré cette partie de la compétence et les EPCI qui le demanderont.
Celle-ci concernera les travaux de voirie et réseaux divers (adduction d'eau potable, réseaux assainissement et eaux pluviales).

4- AMO pour la transition énergétique :

Le Syndicat réalisera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets relatifs à la transition énergétique (panneaux photovoltaïques, hydroélectricité...) pour les communes qui en feront la demande.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_42-DE

Ces projets seront élaborés en partenariat avec l'ALECOB.

Composition du comité syndical :
Le comité syndical se compose de deux délégués de chaque commune.
Le bureau est composé d'un président et de vice-présidents élus dans la limite de 30% de l'effectif du comité syndical.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner, par un vote à main levée, deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques de la région Huelgoat- Carhaix.

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :
Titulaires : Alexandra FRAYSSE et Hervé PHILIPPE
Suppléants : Daniel COTTEN et Christian TROADEC

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection de leur représentant, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent comme :

Titulaires : Alexandra FRAYSSE et Hervé PHILIPPE
Suppléants : Daniel COTTEN et Christian TROADEC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
- 29270 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_42-DE